



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 12 décembre 2022, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1598-2022
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE DÉFINIR DES TERMES RELATIF À L'ACÉRICULTURE

QUE le règlement est entré en vigueur le 26 janvier 2023, à la suite de l'émission du certificat de conformité par la MRC de La Jacques-Cartier.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption> sous la rubrique *Urbanisme*.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13 février 2023.

Mélanie Côté
Assistante-greffière